

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4146)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 33

présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE 14**

Supprimer l'alinéa 14.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La culture de la bien pensance conduit à des absurdités parmi lesquelles figurent en bonne position l'exigence de mixité pour les activités en détention. Favoriser ces activités en "mixité" c'est favoriser de manière exponentielle les risques de troubles au bon ordre et à la sécurité. Une telle mesure représente une prise de risques inutiles. Il y a une raison pour laquelle les établissements pénitentiaires ne sont pas mixtes. Vouloir revenir sur cette règle de bon sens est une absurdité quand bien même cela serait soumis au "maintien du bon ordre et de la sécurité" dont on sait qu'il volera en éclat à la seconde où cette mesure sera mise en application.

Une telle mesure n'est destinée qu'à satisfaire les consciences soi-disant féministes qui croient nécessaire de réaffirmer, comme si cela était nécessaire, la place de la femme dans tous les domaines de la société et à tout moment. Elle est absurde et dangereuse.